

Les appels à projets du PNDAR 2022-2027 : Les attentes vis-à-vis de l'enseignement agricole

Année 2022

Introduction : mobiliser les acteurs du développement agricole et rural pour massifier la transition agro-écologique déjà engagée

- Rappel Mission CRPM: « **L'enseignement agricole contribue aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires** »
- Des AAP nationaux qui vise à répondre à toutes les priorités du PNDAR (dont la plupart sont en lien avec EPA2) et aux priorités filières ;
- Encourager les projets multi-acteurs et multi-filières en partageant les approches méthodologiques et en rapprochant les enjeux communs entre filières et territoires;
- Les AAP du PNDAR par rapport aux autres financements disponibles pour soutenir l'innovation et le développement agricole (UE (GO PEI), Ecophyto (Fermes 30 000), PAT, TETRAE/PSDR, etc...) ;

1. Les objectifs des AAP

Une distinction des AAP annuels par les livrables

AAP Connaissances



AAP Démultiplication



AAP Co-Innovations



AMI Explorations

Les projets répondent aux thèmes prioritaires du PNDAR

- Nouvelles chaînes de valeur, valorisation de la TAE via AB et HVE
 - Renouvellement des générations et qualité de vie au travail
 - Réduction des émissions de GES et stockage de C
 - Protéines végétales et autonomie azotée
 - Valoriser et adapter l'agrobiodiversité
 - Adapter les systèmes agricoles aux aléas et changement climatique, stress H2O
 - Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale
 - Améliorer le bien-être animal
- ** en transversal : numérique

Correspondances avec la précédente programmation

Prog 2015-2021	Correspondances	Prog 2022-2027
IP (Innovation et partenariat)	=>	Co-innovations
RT (Recherche technologique)	=>	Connaissances
SSV (Semences et Sélection Végétale)	=>	Connaissances
FAM Expe : Outils Méthodes	=>	Connaissances Démultiplication
ARPIDA	=>	Démultiplication
REFLEX	=>	<i>Programme pluriannuel des chambres</i>
TAE+ dans l'enseignement agricole	=>	Démultiplication
ATT Dépérissement du vignoble	=>	Programmes /projets commissionnés
Prog Génétique Animale	=>	<i>Prog pluriannuel des OS animaux</i>
		Connaissances

1. AAP Connaissances

- Objectif : sélectionner des projets de recherche appliquée visant à apporter des connaissances et **solutions innovantes finalisées**, répondant aux besoins des secteurs agricoles et agro-alimentaires (première transformation). **Solutions transférables et diffusables aux utilisateurs finaux à l'issue du projet**
- Types de projets attendus: Conception de systèmes de production, de techniques et d'organisations, développement d'outils d'aide à la décision, d'équipements, d'outils de traitement des informations,
- Exemples de projets
 - *Autoguidage des tracteurs à faible coût pour une transition zéro herbicide de la viticulture (AAP RT)*
 - *Comprendre et phénotyper la vigueur du colza à l'automne pour proposer des variétés adaptées à des conduites agroécologiques.(AAP SSV)*
 - *Développement de nouveaux modes de production de viandes rouges à partir de veaux laitiers, répondant aux attentes sociétales en terme de bien-être animal, d'environnement, et porteurs de valeur ajoutée (AAP Expérimentation: outils et méthodes)*

2. AAP Démultiplication

- Objectif : Mise en place d'actions d'accompagnement, de transfert et de conseil agricole afin de faciliter la détermination par chaque **agriculteur**, des **connaissances, outils et méthodes** finalisés et déjà éprouvés sur le terrain, y compris des **innovations repérées chez des agriculteurs**, à mettre en œuvre dans son contexte d'exploitation
- Types de projets attendus: **répétition de démonstrations et d'expérimentations chez et avec les agriculteurs**, conduite d'animation et facilitation d'échanges de pratiques entre agriculteurs, méthodes et programmes de conseil stratégique individuel et/ou collectif, **des réalisations concrètes dans les exploitations**, levée des freins aux transitions,
- Exemples de projets
 - *Développer, capitaliser et diffuser des connaissances sur les modes de transmission innovants (AAP ARPIDA)*
 - *Santé Animale en Gestion Intégrée dans les Elevages bovins et caprins : Appréhender et Diffuser des pratiques Agroécologiques (AAP TAE+)*
 - *Démarche participative d'accompagnement des éleveurs de bovins, ovins et caprins à la biosécurité (AAP Expérimentation: outils et méthodes)*

3. AAP Co-Innovations

- Objectif : constitution de partenariats entre les agriculteurs et les acteurs de la recherche et du développement, pour obtenir des innovations techniques, organisationnelles, économiques et/ou sociales et mises en application simultanées dans le temps du projet. **Allers-retours entre environnement réel et simulé**, pour une bonne prise en compte en amont des réalités du terrain et une interrogation par la recherche de son déploiement dans les exploitations tout au long du projet
- Types de projets attendus: mise au point de nouveaux outils (dont OAD), pratiques, matériels en renouvelant les méthodes de travail et d'organisation; Mobiliser, appliquer et/ou développer des méthodes de conceptions collaboratives, des démarches de co-évaluation in itinere de la solution innovante, ...
- Exemples de projets
 - *Co-Elaborer des SOLutions de PAillages biodégradables en cultures Maraichères (AAP IP)*
 - *Co-Construction de schémas décisionnels pour une gestion AGroécologique de la ROuille du Poireau (AAP Expérimentation: outils et méthodes)*

2. Les règles administratives et financières

Organismes bénéficiaires cibles

Ouvert aux organismes et entreprises conduisant une activité de recherche et de production et diffusion des connaissances, quel que soit leur statut légal (de droit public ou de droit privé) ou leur mode de financement :

- les organismes de recherche et d'enseignement supérieur,
- les instituts et centres techniques liés aux filières, et leurs structures nationales de coordination,
- les chambres d'agriculture,
- les groupements professionnels à caractère technique, économique et social, notamment les ONVAR et les organismes regroupant des entités dont l'objet légal ou réglementaire s'inscrit dans les missions du développement agricole(*CRPM, Art. L820-2*) ,
- **les établissements d'enseignement agricole.**

Ouvert aux opérateurs économiques, dont l'objet premier n'est pas de faire de la recherche ou du développement agricole, quel que soit leur statut légal notamment les entreprises fournissant des biens et des services à l'agriculture et aux filières agricoles et agro-alimentaires.

Des règles communes aux AAP

Partenariat :

- Des projets qui mobilisent obligatoirement plusieurs partenaires (2 partenaires min)
- Pas de type de partenaire obligatoire, sauf pour l'AAP Co-innovation (intégration d'un ou plusieurs groupements d'agriculteurs formalisés)

Echelle territoriale du projet :

- Des projets conduits à l'échelle nationale prioritairement (2 régions impliquées obligatoirement)
- Sauf pour l'AAP Démultiplication qui peut être conduit à l'échelle régionale sous condition (2 types de partenaires obligatoirement)

Des règles communes aux AAP

Dépenses éligibles :

- **Dépenses de personnel: Pour nos établissements, « Salariés de Droit Privé » (Recrutements, Formateurs, Salariés Exploit)**

- Autres dépenses directes

- Prestation de services :

Le montant total des prestations ne peut pas dépasser 30% du coût global du projet.

Toute prestation de service d'un montant supérieur à 15 000 € doit être justifiée (fourniture du cahier des charges et du devis, respect du code des marchés publics)

- Acquisition de matériels :

- Frais généraux:

- Organismes privés y compris chambres d'agriculture : forfait de 20% du montant total , hors frais généraux, des dépenses éligibles
- **Organismes publics : forfait de 15% du montant total , hors frais généraux, des dépenses éligibles**

Un engagement long terme, un suivi financier

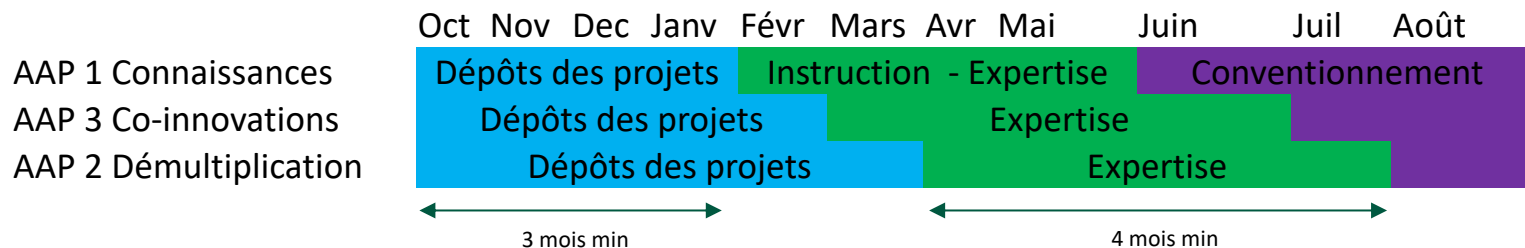
	Montant total min du projet (€)	Montant aide min par bénéficiaire	Aide max du projet (€)	Durée min. du projet ou de l'agrément	Durée max. du projet ou de l'agrément	Périodicité de l'AAP
AAP 1 Connaissances	50 000 €	5 000 €	500 000 €	1 an	3,5 ans	Tous les ans
AAP 2 Démultiplication	50 000 €	5 000 €	500 000 €	1 an	3,5 ans	Tous les ans
AAP 3 Co-Innovations	50 000 €	5 000 €	500 000 €	1 an	3,5 ans	Tous les ans

Taux Aide min par projet = *20% des dépenses éligibles du projet*

Taux Aide max par partenaire

- **100% des coûts éligibles pour les organismes publics (hors salaires publics)**
- *80% pour les organismes privés, y compris les chambres d'agriculture.*
- *40% pour les opérateurs économiques dont le but premier n'est pas de faire de la recherche ou du développement agricole*

Calendrier visé pour les AAP 2022



- Ouverture des appels à projets : 15 octobre
- **Rappel : Date de validation du dépôt des projets = Début d'éligibilité des dépenses**

Modalités de dépôt

Dépôt dématérialisé à partir du site internet de FranceAgriMer :

- <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/CASDAR-Recherche-appliquee-et-genetique/CASDAR-Appel-a-projet-Connaissances>
- <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/CASDAR-Recherche-appliquee-et-genetique/CASDAR-Appel-a-projet-Co-innovation>
- <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/CASDAR-Recherche-appliquee-et-genetique/CASDAR-Appel-a-projet-Demultiplication>

Et maintenant que faire?

- Vos animateurs ReSOTHEM = **lien avec les têtes de réseaux** : INRAE, ACTA, APCA, ONVAR

<https://adt.educagri.fr/acteurs-et-dispositifs/acteurs/resothem-bdapi>

+ Vos référents RMT Enseignement Agri (voir Liste page suivante)

- Vos chargés de mission ADT en DRAAF/SRFD = **lien avec les partenaires régionaux**

[https://adt.educagri.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Acteurs_et_dispositifs/Acteurs/Charges_de_mission
ADT ADEI/plaquette ADT 2020_3 .pdf](https://adt.educagri.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Acteurs_et_dispositifs/Acteurs/Charges_de_mission_ADT_ADEI/plaquette_ADT_2020_3.pdf)

- Appui méthodologique au montage de projet et portage de projets collectifs = Le DNA (Bergerie Nationale en premier lieu)

<https://adt.educagri.fr/acteurs-et-dispositifs/acteurs/ena>